

## Compte-rendu

### Réunion de Conseil Municipal

Lundi 12 Juin 2017 à 19h00

Présents : MORAZIN R.- LERAY M. - KERGOURLAY J.P. - PERON V. - CHAUDAGNE M. - LETOURNEL C. -LEBRET L. - POULY A. - LARCHER E. - AUDRAN L.- COUDRAIS R. - LEMOINE P. - DUREY N.

Absents excusés : - Mr CORVOISIER J.Y: pouvoir à Mr COUDRAIS Rémy.  
- HIGNET M.

Mr KERGOURLAY Jean-Pierre a été élu secrétaire.

### **I - 19H00 : Rendez-vous sur place : visite salle-polyvalente et travaux salle multi-sports.**

Monsieur le Maire fait visiter à l'ensemble du Conseil Municipal les travaux de réfection finalisés de la salle polyvalente après incendie et également les travaux en cours de construction de la salle multi-sports.

### **II- Adjonction à l'ordre du jour :**

- 1°) Signature adhésion au réseau des bibliothèques
- 2°) Organisation commission de recrutement pour poste agent des écoles.
- 3°) Désignation d'un délégué Breizh Bocage.
- 4°) Devis Ets FRANGEUL Hervé : travaux salle-polyvalente : faux plafond du bar.
- 5°) Devis Ets PERRINEL : éclairage led.
- 6°) Courrier Cabinet MONDRIAN – Avocats concernant l'abandon d'achat de locaux de l'ancienne boulangerie par Mr VIRGONE.

### **III- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Mai 2017.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 15 Mai 2017.

### **IV – Intervention Vents d'Oc pour information et réflexion concernant les énergies éoliennes.**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr le Directeur de la Société Vents d'Oc Energies Renouvelables domiciliée 14, rue Bourrely – 34000 MONTPELLIER et à son responsable du développement territorial : Mr Alexis PERIMMER.

Ces derniers présentent au Conseil Municipal, pour information, une proposition de partenariat Vent d'Oc – la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC et VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE.

Il est spécifié que les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour 2020 sont les suivants :

- 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020.
- objectif : 25 000 MW dont 6 000 MW en mer.
- Fin 2016 : 12 065 MW raccordés.

La Société VENTS D'OC est ensuite présentée :

Elle est producteur d'électricité 100 % renouvelable.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Filiale française de WINDWARTS
- 8 ans d'expérience et d'engagement en France dans l'éolien et le photovoltaïque.
- Siège social à MONTPELLIER
- Une équipe de 20 salariés
- Présence locale avec de multiples agents territoriaux :
  - > proximité des sites projets
  - > présence sur TOURS.

VENT D'OC n'a pas vocation à réaliser des projets avec un maximum d'éoliennes, mais des projets cohérents impliquant les acteurs locaux.

Mr Alexis PERIMMER présente au Conseil Municipal un exemplaire de scénarios :

Puissance unitaire = entre 2,5 et 3,4 MW

Zone 1 : Est du centre-bourg

4 machines

Puissance unitaire = entre 2,5 et 3,4 MW

Zone 1 : Est du centre-bourg

4 machines

Puissance totale = entre 7,5 et 13,6 MW

Equivalent conso Electrique = 7 500 à 13 600 foyers / an.

Zone 2 : limite sud

5 machines

Puissance totale = entre 12,5 et 17 MW

Equivalent conso électrique = 12 500 à 17 000 foyers/an

\* Les avantages sont les suivants :

- Poste source proche (12 – 13 km)
- Plusieurs scénarios possibles

\* Les inconvénients sont les suivants :

- Perception des éoliennes depuis certains sites (comme pour tout projet éolien).

Il est ensuite abordé la question de la concertation et de la communication :

Une communication et une concertation seront effectuées de façon efficace et régulière :

- Réunion régulière avec VENTS D'OC et la Commission éolienne municipale :
  - travail d'équipe et regard de la Commune sur son projet.

- état d'avancement du projet (résultats études)
- Rencontre des riverains :
  - présentation du projet et de l'étude acoustique
  - contrat des riverains pour la pose de sonomètres
  - permanence publique.
- Concertation et validation des implantations
  - (propriétaires fonciers et exploitations agricoles)
- Supports de communication (affiches en exposition permanente à la Mairie)

Il est enfin souligné la volonté de travail en transparence et en concertation tout au long du projet.

La Société VENTS D'OC présente ensuite l'estimation des retombées fiscales annuelles.

Avec une hypothèse de 4 éoliennes de 3 MW (pour un parc), un taux de fiscalité directe locale de CFE intercommunale (année 2015) de 24,77 %, les retombées fiscales seraient les suivantes :

- Commune : 4 900 €
- EPCI : 78 280 €  
(Communauté de Communes : VHBC)
- Département : 43 150 €
- Région : 6 100 €

Les retombées économiques complémentaires seraient les suivantes :

1°) Participation au capital de la SPV

\* aujourd'hui 1 MW = 600 000 €

\* 5% pour la commune d'accueil

- possibilité de revendre ces parts au prix du marché
- ou amortissement au bout de 6 – 8 ans + dividendes de 5 %.

\* mise en vente pour les collectivités locales de parts supplémentaires de la Société SPV à un tarif préférentiel.

OU

2°) Mise en place d'une convention de servitudes

- \* convention signée par la Commune et VENTS D'OC
- \* usage des chemins communaux
- \* entretien tout au long du cycle de vie des éoliennes
- \* assurer un accès (construction et maintenance).

D'autre part VENTS D'OC évoque la possibilité d'investissement participatif : c'est-à-dire une offre de co-investissement.

VENTS D'OC propose une approche partenariale pour accompagner le développement économique des territoires sur le long terme avec investissement participatif :

- prise de participation d'investisseurs particulier (ouverture du capital des sociétés d'exploitation à l'actionariat local).

- prise de participation d'investisseurs publics : collectivités, SEM (Société d'Economie Mixte), régie.

L'objectif est que les investisseurs publics deviennent propriétaires majoritaires. VENTS D'OC garde une part minimale pour assurer la compétence exploitation du parc.

A l'issue de cette présentation effectuée par VENTS D'OC devant les conseillers municipaux. Monsieur le Maire propose un temps de réflexion avant la prise de décision.

**V- Règlement salle-polyvalente.**

Il est décidé de surseoir à cette question et de valider le règlement lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

## **VI – Devis éclairage led : salle multi-sports.**

Le Conseil Municipal demande des éléments d'informations complémentaires. La décision sera prise lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

## **VII – Salle multi-sports : compte-rendu de la réunion du mardi 23 Mai 2017 avec les Associations**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du mardi 23 Mai 2017 avec les associations du canton concernant l'utilisation à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 de la salle multi-sports :

- Badminton  
- Handball  
- Tennis

} VAL D'ANAST

-gymnastique  
- amicale laïque  
- club de football  
etc ...

} LA CHAPELLE-BOUEXIC

Des créneaux horaires seront attribués aux associations sur demande écrite des associations.

## **VIII – Devis nettoyage carreau école.**

Il est décidé de procéder à une demande de devis complémentaires.

## **IX – Argent de poche : été 2017.**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Commune prendra 5 jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de l'opération « Argent de poche » se déroulant du 17 Juillet 2017 au 19 Juillet 2017 de 9h00 à 12h00.

## **X - Compte-rendu réunion C.C.A.S. du lundi 12 Juin 2017 à 18h30.**

Monsieur le Maire dresse un compte-rendu de la réunion du CCAS de ce jour : lundi 12 Juin 2017 à 18h30 et fait part des deux décisions suivantes :

- 1°) Décision de vendre le logement appartenant au C.C.A.S. sis 13, rue de la Frétille à LA CHAPELLE-BOUEXIC à Mr VALLÉE Adrien domicilié 18, La Sauvageais – 35580 GOVEN et Mme LE GALL Mélanie domiciliée 4 Résidence La Ruffaudière – 35580 GOVEN pour un montant de 88 415,00 Euros net vendeur avec en sus les frais d'agence relatifs aux honoraires de négociation d'un montant de 6 000 Euros de l'Agence Immobilière OPTIVIA FONCIER dont le siège social est situé 91, La Morinais – 35580 GUICHEN. Les frais de notaire et le bornage seront à la charge de l'acquéreur.

- 2°) Décision de procéder à l'acquisition de la maison et de ses annexes sis, 5 rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC cadastrée section AB n° 151, parcelle d'une contenance totale de 238 m<sup>2</sup> avec un droit de passage à toute occurrence sur les parcelles cadastrées section AB n° 414 et n° 415 au bénéfice de l'acquéreur, la surface de l'habitation principale étant de 115 m<sup>2</sup> pour un montant global de 71 000 €,

cette maison appartenant actuellement à Mme GAHIER Françoise domiciliée 3 rue de Villeneuve à LA CHAPELLE-BOUEXIC. Les frais de notaire seront à la charge du C.C.A.S.

## **XI – Signature adhésion au réseau des bibliothèques.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal consécutivement au Conseil des Maires de Vallons de Haute Bretagne Communauté en date du 15 Mai 2017 le « Document de référence pour le réseau des bibliothèques » et la note présentée à tous les Maires rappelant les principaux éléments constitutifs du réseau et listant les délibérations nécessaires au niveau municipal ainsi que le règlement intérieur commun à toutes les bibliothèques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grands principes du réseau.

La construction du réseau des bibliothèques se traduit par 6 actions principales :

- Développement d'un logiciel et d'un catalogue commun dans toutes les bibliothèques.
- Mise en place de la carte unique d'inscription (inscriptions dans la Commune de résidence, emprunt possible dans toutes les bibliothèques, modalités de prêt identiques partout).
- Création d'un fonds documentaire communautaire (mutualisation de DVD, d'une offre de ressources numériques ...).
- Déploiement d'un site internet du réseau pour l'accès des usagers au catalogue commun, et pour une communication partagée.
- Proposition d'un programme d'animation en réseau de manière régulière.
- Partenariat entre les équipes pour un partage des connaissances, des échanges de pratiques d'une mutualisation des outils (ex : outils d'animation).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les points suivants :

- adhésion de la Commune au réseau des bibliothèques (la commune se réserve le droit de sortir du réseau à tout moment si elle le souhaite).
- adoption d'un règlement intérieur comprenant la base commune à toutes les bibliothèques du réseau et, si besoin, les articles propres à la bibliothèque concernée.
- tarif d'inscription à la bibliothèque : gratuité (rappel de la délibération du 15 mai 2017).
- adoption des modalités de prêt harmonisées à toutes les bibliothèques du réseau :
  - Durée du prêt : 3 semaines pour tous les documents
  - Nombre de documents empruntables par carte simultanément :
    - 10 imprimés ou CD
    - 1 ou 2 DVD (selon les possibilités des bibliothèques)
    - 2 nouveautés maximum (tous supports confondus)
  - Nombre de réservations possibles simultanément par carte : 3 réservations
  - Modalités d'emprunts pour les collectivités (écoles, assistantes maternelles ...) : autonomie de chaque bibliothèque sur les modalités de prêt des collectivités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pouvoir : 1
- Pour : 14 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer au réseau des bibliothèques au sein de Vallons de Haute Bretagne Communauté et d'adopter le règlement intérieur dans les conditions désignées ci-dessus.

## **XII – Organisation commission de recrutement pour poste agent des écoles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1<sup>er</sup> Décembre 2014 désignant les membres de la commission de recrutement comme suit :

- Mr MORAZIN Roger
- Mr LERAY Michel
- Mr CHAUDAGNE Michel
- Mme DUREY Nadia
- Mr LEMOINE Patrick

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2017 décidant de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1er septembre 2017 à hauteur de 28/35ième et de procéder à un appel à candidature selon la procédure en vigueur.

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose de réunir la commission de recrutement aux deux dates suivantes :

- Mardi 27 Juin 2017 à 9h00 : pré-sélection des candidats sur C.V. et lettre de motivation.
- Lundi 3 Juillet 2017 à partir de 17h00 : audition des 4 à 5 candidats pré-sélectionnés.

### **XIII – Désignation d'un délégué Breizh Bocage**

Monsieur le Maire donne lecture du mail du 8 Juin 2017 de Mr Clément BEBIN chargé de mission Breizh Bocage à la Maison du Développement – 8, rue du Frère Cyprien – à VAL D'ANAST spécifiant que le programme Breizh Bocage a débuté sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté en Octobre 2015, il vise la reconquête de l'eau et de la biodiversité via la plantation de haies bocagères. Après une phase d'élaboration d'une stratégie territoriale, les premiers travaux lancés à l'hiver 2016/2017, ont vu la création de près de 10 km de haies bocagères.

Le suivi de ce programme et l'orientation des actions se fait via un comité technique composé d'élus locaux qui se réunit en soirée à partir de 18h, deux à trois fois par an. Dans ce cadre, il est proposé de désigner un élu référent et éventuellement un suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet et propose de désigner Mr Michel CHAUDAGNE – Adjoint à l'Urbanisme en tant qu'élu référent auprès de Breizh Bocage.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pouvoir : 1
- Pour : 14 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de désigner Mr Michel CHAUDAGNE – Adjoint à l'Urbanisme – en tant qu'élu référent auprès de Breizh Bocage.

### **XIV – Devis Ets FRANGEUL Hervé : travaux salle-polyvalente : faux-plafond du bar.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par l'Entreprise FRANGEUL Hervé domiciliée Le Plat d'Or en LA CHAPELLE-BOUEXIC, d'un montant de 781,91 € TTC concernant l'aménagement d'un faux-plafond dans le bar de la salle-polyvalente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pouvoir : 1
- Pour : 14 dont 1 pouvoir
- Contre : 0

- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le devis désigné ci-dessus concernant le remplacement du faux-plafond de la partie bar de la salle-polyvalente.

## **XV – Courrier du Cabinet MONDRIAN – Avocats – concernant l'abandon d'achat de locaux de l'ancienne boulangerie par Mr VIRGONE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 Janvier 2017 décidant de vendre les locaux de l'ancienne boulangerie et le terrain attenant sis 2 bis, rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC au prix de 5 000 Euros à Monsieur Joseph VIRGONE domicilié pour la circonstance au siège du garage du Canut – Le Bourg à LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail du 12 Juin 2017 de Mr Dominique de FREMOND – Avocat au Cabinet MONDRIAN Avocats – 12 -14 rue Claude Bernard – 35000 RENNES spécifiant les éléments suivants :

« Par un courrier du 8 Décembre 2016, je vous ai adressé pour le compte de mon client Monsieur Joseph VIRGONE une offre d'acquisition des murs de l'ancienne boulangerie, sis 2 bis, rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Je vous informe par la présente que Monsieur VIRGONE retire son offre en raison du coût excessif des travaux de mise aux normes accessibilité. Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte ».

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13

- Pouvoir : 1

- Pour : 14 dont 1 pouvoir

- Contre : 0

- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de prendre acte de la décision de Mr VIRGONE de retirer son offre d'achat des locaux de l'ancienne boulangerie conformément aux termes du courrier désigné ci-dessus du Cabinet MONDRIAN – Avocats.

## **INFORMATIONS**

1°) COS : bilan des prestations 2015-2016.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan des prestations sociales versées par le COS aux agents de la collectivité pour la période 2014-2015-2016.

Les prestations versées par le COS (Comité des Œuvres Sociales) concernent essentiellement les points suivants :

- prime de rentrée scolaire

- chèques vacances

- séjours scolaires

- prêts

-voyages et excursions

- cartes info pub Ouest

- secours exceptionnels

- allocation vie familiale

Les montants suivant ont été versés pour les années suivantes :

- Année 2014 : 1 307,56 € soit 145,28 € par agent

- Année 2015 : 2 013,51 € soit 118,49 € par agent

- Année 2016 : 2 280,43 € soit 215,39 € par agent.

2°) Synthèse suite au vote des budgets primitifs de la Caisse des Ecoles et du C.C.A.S.

1°) Caisse des Ecoles

- Compte Administratif 2016 : Excédent : 42 772,20 €

- Budget primitif 2017 :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 123 073,00 €

dont 30 000,00 € réaffectés au Budget Commune au titre des dépenses de personnel.

- Recettes : 123 073,00 €

2°) C.C.A.S.

- Compte Administratif 2016 : Excédent : 2 082,38 €

- Budget Primitif 2017 :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 93 593,00 €

- Recettes : 93 593,00 €

- Section d'investissement :

- Dépenses : 76 638,00 €

- Recettes : 76 638,00 €

3°) Site internet : compte-rendu de la réunion communication.

Mme Nadia DUREY – Adjointe à la communication dresse le compte-rendu de la réunion communication du 9 Mai 2017 :

Depuis le 18 Avril 2017, une nouvelle version du site internet est désormais accessible et ce pour l'ensemble des Communes de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté). Toutes les Communes bénéficient du même portail. L'intérêt de la mise en place de ce nouveau site est de différents ordres :

- une lecture plus claire.

- une meilleure visibilité de chaque thème.

- une véritable dynamique à travers les images.

D'autre part, différents thématiques ont été proposées pour enrichir le site :

- rubrique artisan, école, C.C.A.S., centre de loisir, conseil municipal d'enfants, cantine, club du 3<sup>ème</sup> âge etc....

Le 19 Juin 2017

Le Maire

Roger MORAZIN.